



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2020/0429/137 prol. du 8 août 2024, le Ministre du Travail, a autorisé

**à la société CFL Technics la prolongation du délai de mise en exploitation du bâtiment administratif et magasin, du bâtiment Fabrication et du bâtiment Wagonnage.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 23 août au 2 octobre 2024 inclus).**

Pétange, le 22 août 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire f.f.,

Le bourgmestre f.f.,